

ARRÊTÉ
TEMPORAIRE PORTANT INTERDICTION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AU NIVEAU DU N° 209 JUSQU'AU 311
RUE DE LA BRIQUETERIE - 51530 DIZY
LE 19/02/2026

Le Maire de Dizy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.113-3 et L.141-10 relatifs à la coordination des travaux ;
VU le Code de la route, notamment les articles R.417-10 et R.417-11 (signalisation et mesures de police) ;
VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8° partie) approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;
Vu la demande du 27 janvier 2026 de M. Geoffroy PIELACH de la société NETPC - TSA 70111 chez SOGELINK - 69184 DARDILLY CEDEX, nécessitant un terrassement pour localisation car défaut sur le réseau électrique, le 19 février 2026 ;
Considérant afin d'assurer la sécurité des intervenants et la bonne exécution des travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société NETPC est autorisée à réaliser un terrassement pour localisation sur un défaut sur le réseau électrique, le 19 février 2026, au niveau du n° 209 jusqu'au n° 311 rue de la Briqueterie 51530 Dizy.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules sur la zone précitée, 24h/24h, pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une mise en place de la signalisation temporaire conforme à l'instruction interministérielle (signalisation verticale, cônes, barrières ...) sera réalisée sur toute la longueur du chantier par l'entreprise.

Article 4 : Un cheminement sécurisé et balisé de 1,40 m de largeur minimum sera maintenu pour les piétons.

Article 5 : La société en charge des travaux est responsable de la sécurité, de l'installation, de l'entretien et de la conformité de la signalisation. Elle prend en charge toute vigilance et adaptation selon l'évolution du chantier.

Article 6 : Toute violation des dispositions du présent arrêté sera relevée et sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

.../...


.../...

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Mairie de CHAMPILLON
- Société NETPC

Fait à DIZY, le 27 janvier 2026

M. le Maire



Antoine CHIQUET



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803371027



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **PIELACH** Prénom : **Geoffroy**
Dénomination : **NETPC** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 3 2 6 6 4 0 0 2 2** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **nord-est-tp-canalisation-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de la Briqueterie**
Code postal **5 1 5 3 0** Localité : **DIZY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Terrassement pour localisation défaut sur réseau élec**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 9 0 2 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1** Date de début de réglementation **1 9 0 2 2 0 2 6**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

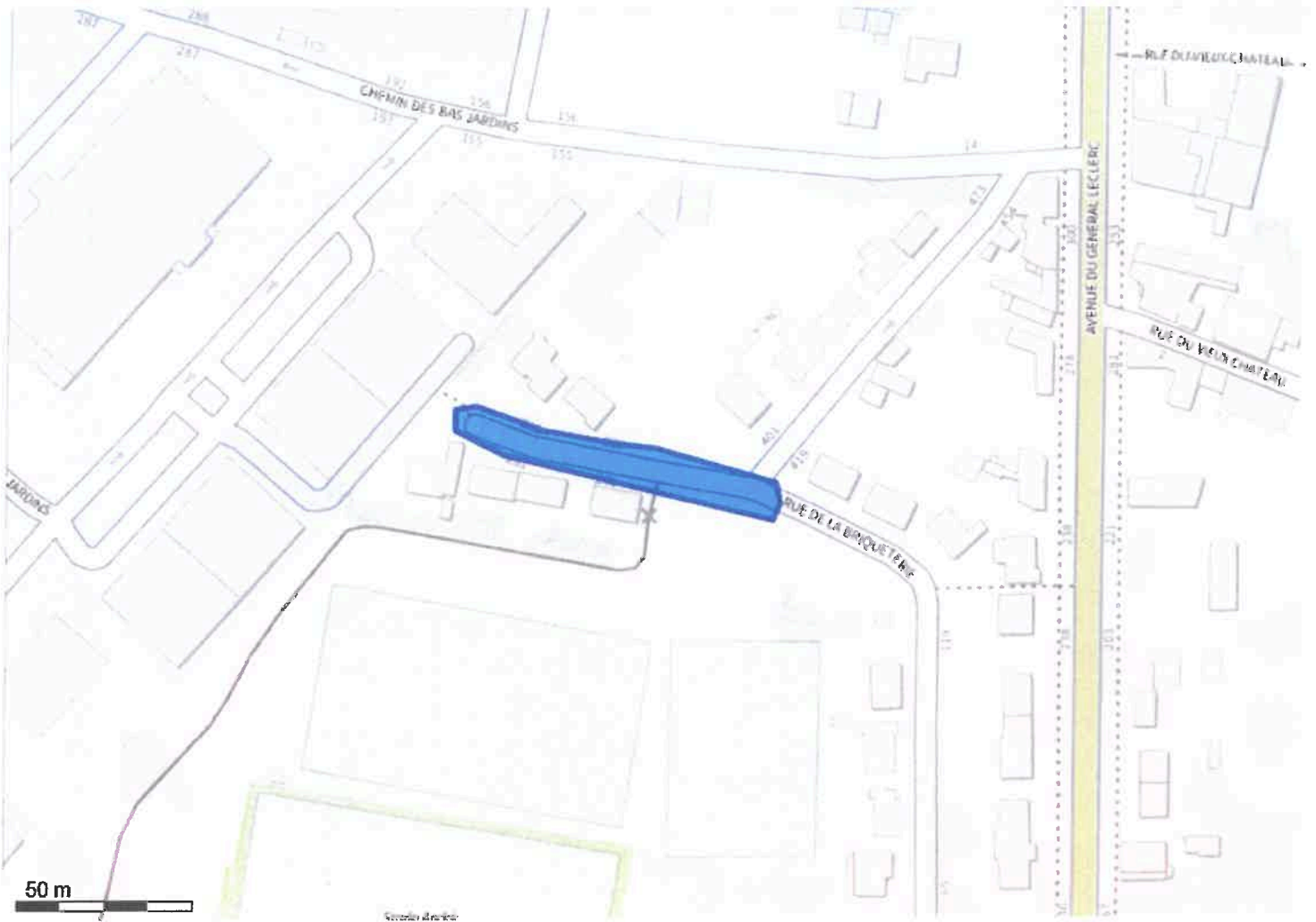
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le: 2 7 0 1 2 0 2 6

Nom : GUILLOU Prénom : Jennifer Qualité :





Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>3.96383815,49.06260424 3.96381132,49.06255855 3.96275453,49.06272726
3.96256141,49.06279053 3.96256141,49.06284677 3.96264724,49.0628538 3.9629101,49.06279053 3.96321587,49.06275538
3.96336071,49.06274484 3.96382205,49.06265696 3.96383815,49.06260424</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.062604 3.963838); (49.062559 3.963811); (49.062727 3.962755); (49.062791 3.962561); (49.062847 3.962561); (49.062854 3.962647);
(49.062791 3.962910); (49.062755 3.963216); (49.062745 3.963361); (49.062657 3.963822); (49.062604 3.963838);
```